



# Association des Maires du Gard

## PROCES-VERBAL DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DU GARD DU 5 JUIN 2010

### PRESENTATION

M. Jean-Yves CHAPELET, Maire de BAGNOLS-sur-CEZE adresse un message d'accueil à l'ensemble des participants et s'exprime sur l'intercommunalité qui peut être le moyen d'apporter des réponses afin que les élus se souviennent qu'ils ont été choisis avant tout pour faire avancer l'intérêt général ; il n'y a pas de petites communes, il n'y a pas de grandes communes, il n'y a que des citoyens qui méritent tous qu'on réponde à leur attente.

Mme Pilar CHALEYSSIN, Maire d'AUBAIS, Présidente de l'Association des Maires du Gard ouvre la réunion en remerciant M. Jean-Yves CHAPELET, Maire de BAGNOLS-sur-CEZE d'avoir mis à la disposition de l'AMG les moyens matériels afin que l'Assemblée Générale se déroule dans les meilleures conditions. Elle indique que le choix du lieu est différent à chaque réunion de manière à desservir tous les endroits du département.

Elle présente les excuses des Parlementaires : M. Jean-Paul FOURNIER, Sénateur, Maire de Nîmes, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT, Sénatrice et M. William DUMAS, Député, M. Yvan LACHAUD, Député, qui regrettent de ne pouvoir être présents ; et précise que Monsieur Damien ALARY, Président du Conseil Général est représenté par Monsieur Denis BOUAD, Conseiller Général.

Mme CHALEYSSIN informe ensuite les participants du programme de l'Assemblée et des interventions, notamment celle de Monsieur Philippe LAURENT, Vice-Président de l'Association des Maires de France qui s'exprimera sur *la réforme des collectivités territoriales et les perspectives budgétaires des communes à moyen terme*. Elle fait part de la présence de Monsieur Hugues BOUSIGES, Préfet du Gard, accompagné de Mme Fabienne ELLUL, Sous-Préfète du VIGAN et M. Philippe PORTAL, Sous-Préfet d'Alès.

Mme CHALEYSSIN apprécie la perspective offerte aux élus présents de pouvoir communiquer avec ces personnalités sur les points qui les inquiètent.

Elle engage M. Christophe SERRE, Maire de St PAULET de CAISSON, Secrétaire Général de l'AMG à s'exprimer sur le bilan moral de l'Association, et M.Gérard PEDRO, Maire de REMOULINS, Trésorier de l'Association à s'exprimer sur le bilan financier.

### **BILAN MORAL DE L'AMG**

M. SERRE fait part du bilan de l'année 2009 : des principales actions menées et des réunions pour lesquelles l'AMG a été représentée par ses membres.

Il cite pour les principales actions menées :

- **la réunion d'information sur la réforme des collectivités territoriales** menée par un avocat,
- **la réunion-débat, qui avait été sollicitée lors de la précédente Assemblée Générale, et qui a permis aux maires d'exposer leurs difficultés en présence de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques (ex TPG),**

Suite à cette réunion-débat, **une commission de sécurité concernant les festivités et le maintien des traditions taurines** a été mise en place.

En outre, le Directeur Départemental des Finances Publiques a instauré **un Comité Départemental du Conseil Fiscal et Financier consacré à la présentation de la réforme des finances des collectivités territoriales et de la taxe professionnelle**. La dernière réunion de ce Comité a eu lieu le 22 février dernier à Nîmes.

Il rappelle que l'AMG a été présente aux **Assises des Territoires Ruraux** qui ont eu lieu dans diverses communes du Département.

Concernant les réunions pour lesquelles l'AMG a été représentée par ses membres à la demande de la Préfecture, du Conseil Général et de l'Association des Maires de France, il cite

- la **CDOMSP** : Commission Départementale d'organisation et de modernisation des services publics,
- la **CDCI** : Commission Départementale de Coopération Intercommunale,
- la **CDPPT** : Commission Départementale de présence postale territoriale,
- la **Commission Régionale du Patrimoine et des Sites**,
- la **CCDSA** : Commission Consultative départementale de sécurité et d'accessibilité
- la **Commission Départementale de l'emploi et de l'insertion**,
- la **Commission Départementale Consultative des gens du voyage**,
- le **CODERST** : Conseil Départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques,
- le Comité de suivi du **SATESE** : Service Départemental d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration,
- les **Comités Directeurs et les réunions sur l'intercommunalité ayant lieu à PARIS**.

D'autre part, il souligne qu'à l'occasion de la **Journée de la Femme**, pour la première fois l'AMG a rendu honneur aux femmes exerçant des fonctions de Maire dans le Département, en organisant un rassemblement

convivial à la BAMBOUZERAIE de Prafance. Cette journée s'est ensuite poursuivie sur les communes de TORNAC et de MASSILLARGUES-ATTUECH.

Il signale que l'AMG a récemment souscrit une convention d'assistance juridique avec un professeur de droit public qui est également avocat.

Ainsi il est maintenant possible aux élus, par l'intermédiaire de l'AMG, de poser des questions sur des situations posant problème (cette convention n'inclut pas la préparation de contentieux).

Enfin pour terminer, M. SERRE porte à connaissance la mise en place :

- d'un **nouveau site internet** sur lequel on peut trouver des informations intéressantes sur divers sujets ainsi que sur les commissions, et des liens pour accéder à différents services. Il incite les élus à l'utiliser,
- du **journal semestriel** des Maires du Gard dont le premier numéro est paru en février dernier. Il invite les élus à faire parvenir à l'Association des informations spécifiques concernant leurs collectivités : actions, mise en place de services particuliers.

Mme CHALEYSSIN reprend la parole pour faire un appel aux élus qui pourraient, selon leurs disponibilités, représenter de temps à autre l'Association dans certaines commissions.

### **BILAN FINANCIER DE L'AMG**

La parole est donnée à Monsieur M. PEDRO, Maire de REMOULINS, Trésorier de l'Association pour le bilan financier (dépenses/recettes)

*Le bilan financier est annexé au présent compte-rendu.*

### **VOTE DU RAPPORT SUR LE BILAN MORAL/FINANCIER, VOTE DES COTISATIONS**

#### **REMERCIEMENTS**

COMMUNES	AMF	AMG	TOTAL
de 0 à 199 habitants	45,10 €	24,00 €	69,10 €
de 200 à 399 habitants	63,20 €	29,00 €	92,20 €
de 400 à 600 habitants	73,20 €	34,00 €	107,20 €

#### **COMMUNES de plus de 600 habitants ↗**

AMF 0,155 €par habitant avec un plafond de 38 300 €

AMG 0,070 par habitant avec un plafond de 3 500 €

#### **ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) ↗**

de 0 à 2499 habitants – AMF = 87,90 €

pour les plus de 2500 habitants : 0,0440 €par habitant avec un plafond de 7700 €

La Présidente de l'AMG procède au vote du rapport du bilan moral et financier.  
Ce rapport est validé à l'unanimité.

De même est voté le maintien du montant des cotisations à l'AMG.

Mme CHALEYSSIN remercie vivement les membres du bureau de l'Association et la collaboratrice Melle Naïs BONNET.

Elle remercie chaleureusement le Conseil Général qui apporte son soutien à l'AMG et qui héberge le bureau de l'Association dans son bâtiment, ce qui facilite non seulement les relations avec les élus, mais aussi le travail de la collaboratrice avec certains services de la Préfecture.

Elle rappelle que l'année 2009 a été bousculée avec le projet de réforme des collectivités territoriales et que la veille juridique mise en place par l'AMG est un service adapté qui va permettre de conseiller et guider les élus.

Elle indique que l'Association est un lieu privilégié d'informations, d'échanges et formule le vœu que les Maires y soient toujours présents.

#### **INTERVENTION DE M. TOUZELLIER, MAIRE DE GENERAC MEMBRE DU BUREAU DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GARD**

M. TOUZELLIER, Maire de GENERAC membre du bureau de la Chambre d'Agriculture du Gard et lui-même agriculteur à Générac dans les Costières Sud, remercie tout d'abord de l'accueil qui lui a été réservé.

Il témoigne des inquiétudes des agriculteurs, de leurs difficultés qui sont bien réelles ; en effet, le nombre d'agriculteurs va décroître car cette catégorie de population est vieillissante et il y a très peu de renouvellement ; de plus, l'économie de marché est en train de ronger la plupart des marges que les agriculteurs avaient préservées depuis des années. Il est important de comprendre à présent comment maintenir cette profession qui demande un savoir faire particulier. Il souligne que les territoires sont performants grâce aux différents acteurs qui peuvent s'y maintenir. M. TOUZELLIER fait part de sa volonté de se rapprocher de l'AMG grâce à laquelle il peut être à l'écoute de ce qui se passe dans les communes : **un projet de l'AMG avec la Chambre d'Agriculture est d'ailleurs en cours afin de travailler en partenariat.** Il est important pour la Chambre d'Agriculture de se rapprocher de l'AMG pour faire passer certains messages.

Il rappelle les difficultés économiques rencontrées par les communes et le travail sur un dossier qui s'appelle «**agriculture-partenariat**», il signale une réunion qui aura lieu à RODILHAN le 26 octobre 2010 après-midi au cours de laquelle seront évoqués les problèmes d'actualité rencontrés au quotidien, dont l'urbanisme (cabanisation), l'environnement, et surtout le maintien des exploitations sur le territoire.

M. TOUZELLIER termine son allocution en invitant les élus à participer à cette réunion et à le rejoindre dans ce partenariat.

**INTERVENTION DE M. BOUAD, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,**

**REPRESENTANT M. ALARY, PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL**

M. BOUAD apprécie le bilan moral et financier de l'AMG ainsi que ses orientations.

Il fait part de la complexité de la réforme des collectivités territoriales qui est pourtant indispensable : les EPCI qui vont changer, la carte des pays qui va être modifiée, le SCOT qui modifie un certain nombre d'éléments. Il évoque également la réforme de la fiscalité et signale le besoin de travailler ensemble.

Il intervient ensuite sur le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Gard en saluant l'activité de Monsieur Alexandre PISSAS, Président du SDIS, Conseiller Général du canton de BAGNOLS-sur-CEZE.

M. BOUAD évoque le budget du Conseil Général à la fois conséquent mais contraint par les particularités du département où la précarité est forte, l'aide aux personnes âgées est importante, l'aide aux handicapés, qui est une politique nouvelle, a un coût élevé. S'agissant des compétences obligatoires, il désigne les collèges, leur réhabilitation, et fait part des difficultés pour ouvrir un collège dans le Gard. Il cite l'accès des collectivités territoriales, dans leur quotidien, à l'eau et à l'électrification rurale, de même l'accès à la culture que le Conseil Général souhaite maintenir. En plus de ces contraintes, il y a le souci d'accompagner au mieux les pompiers dont le financement est assuré à 60 et 40 % par les collectivités territoriales. Il cite l'inauguration des casernes de BAGNOLS, BEAUCAIRE, St HIPPOLYTE du FORT.

M. BOUAD rend ensuite hommage aux pompiers professionnels et volontaires qui font face à des risques climatiques forts mais aussi à l'accidentologie. Ils consacrent une partie de leurs activités à sauver des vies. La solidarité est quelque chose de fort qu'il faut continuer à véhiculer longtemps. Il y a 28 casernes dans le département avec une présence constante pour apporter les secours. M. BOUAD signale qu'une commande d'audits a été formulée au département avec des orientations sur la gestion du SDIS.

Il informe que les recettes sont en diminution à cause de la crise économique et les dépenses sont maîtrisées. On est maintenant confronté à des choix et des orientations stratégiques en termes d'investissement et de fonctionnement. Pour cela il faut maîtriser la masse salariale et limiter le budget des pompiers à l'inflation, de façon à ce que les collectivités territoriales puissent suivre et apporter leurs concours. Elles le pourront à travers la maîtrise des effectifs et ceci permettra d'investir dans les casernes afin qu'elles soient opérationnelles.

**INTERVENTION DE M. AIGOIN, MAIRE DE ST JEAN DE SERRE, VICE-PRESIDENT DE L'AMG**

M. AIGOIN rappelle l'existence de l'USEP, union sportive de 1<sup>er</sup> degré. Les communes sont associées à cette vie de l'USEP à travers les associations d'école. Les chiffres sont importants : 133 associations, 600 animateurs adultes, 1300 enfants de maternelle licenciés, 8900 en élémentaire et 93 communes qui ont au moins une association USEP. Il faut aider les communes dans leurs projets de rencontres sportives, de transport ; il existe une véritable mission éducative à travers le sport, il faut faire passer l'information.

M. AIGOIN lance ensuite un appel aux collègues afin qu'ils participent au comité de rédaction du Journal des Maires du Gard, il signale que le prochain numéro doit être préparé et qu'il serait intéressant que les Maires apportent des éléments d'informations, notamment sur des actions innovantes.

M. AIGOIN évoque le Développement Durable des communes rurales à travers l'AMG et l'Agenda 21. Après St JEAN de SERRE qui est labellisé, trois communes se sont engagées dans cette labellisation et sont en train d'instruire leur dossier, il s'agit de MEJANNES le CLAP, MONOBLLET et GAJAN.

L'AMG reste à disposition si d'autres communes sont intéressées.

#### **INTERVENTION DE M. GRIMAL, MAIRE DE SEYNES**

M. GRIMAL évoque la rave-party qui a eu lieu à Valleraugue et qui a rassemblé 2000 personnes. Il signale que l'an dernier, il y en a eu trois dans le même mois. M. GRIMAL fait part de ses difficultés face à ce problème : ses conséquences (état des lieux, dérapage). Il rappelle qu'une rencontre a eu lieu sur ce sujet le 17 mai en présence de M. le Préfet, M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet et le Colonel commandant le groupement de gendarmerie. Suite à cette rencontre, il émet le souhait que ses collègues élus du Gard le soutiennent dans sa démarche en signant une lettre, afin qu'il y ait un impact fort pour travailler conjointement avec la Préfecture et la Gendarmerie sur ce sujet.

#### **INTERVENTION DE M. SUTOUR, SENATEUR**

M. SUTOUR profite de cette rencontre pour faire le point sur la réforme territoriale qui préoccupe les sénateurs qui sont les représentants des collectivités locales à la Haute Assemblée. Il rassure les élus inquiets en leur annonçant qu'à ce jour, il n'y a qu'une loi qui est votée, c'est celle qui organise la concomitance des renouvellements des Conseils Généraux et Régionaux : le mandat des Conseillers Régionaux est fixé à 4 ans (prochaine élection en 2014) et celui des Conseillers Généraux à 3 ans (prochaine élection en 2011).

Au départ il y a eu plusieurs textes proposés dont : un texte éventuel sur la répartition des compétences dont l'adoption devait intervenir un an après la loi sur la réforme territoriale, le texte sur les mandats susvisés qui est entré en vigueur, le projet de loi sur les collectivités territoriales et celui relatif à l'élection des conseillers territoriaux (sur l'élection des membres). Aucun des textes qui organisent la nouvelle coopération intercommunale n'est voté à ce jour de manière définitive.

Un amendement remplace le projet de loi sur les Conseillers Territoriaux, il précise que pour les conseillers territoriaux le découpage se fera par circonscription avec des populations plus ou moins égale. Dans le projet de loi initial, le mode d'élection était prévu au scrutin uninominal à un tour avec une part de proportionnelle, maintenant, il s'agit d'un scrutin à deux tours avec un nombre de conseillers territoriaux adopté, ce qui donne 38 conseillers territoriaux pour le Conseil général et pour représenter le Gard au Conseil régional. Au niveau du conseil général il y aura une moins bonne représentation des petits cantons cévenols. Au niveau de la région, c'est un vrai problème car dans l'amendement voté, il est indiqué qu'il ne peut pas y avoir moins de 15 conseillers territoriaux ce qui veut dire pour la Lozère (80 000 hbts) 15 élus, et pour le Gard (705 000 hbts) 38 élus. C'est un vrai problème pour l'égalité de suffrages des citoyens de ces deux départements.

S'agissant de l'intercommunalité, la composition de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) va être modifiée : 40 % pour la représentation des communes au lieu de 60%, 40% pour les

intercommunalités au lieu de 20% ; en revanche ne changent pas les 10% pour le Conseil Général, les 5% pour le Conseil Régional et les 5% pour les syndicats mixtes et les syndicats de communes. Cette commission était importante et elle va l'être encore davantage.

En ce qui concerne le schéma départemental de coopération intercommunal dans le projet de loi initial, le Préfet décide après avis simple de la CDCI, un amendement du Sénat conservé par les députés précise que les modifications adoptées à une majorité qualifiée des 2/3 sont intégrées dans le schéma et s'imposent au Préfet. Un autre amendement indique que les CDCI devront être renouvelées trois mois après la promulgation de la loi. Ce texte est venu en première lecture au Sénat. Il faut commencer à réfléchir car on sait que la coopération intercommunale doit évoluer, c'est évident mais pas de n'importe quelle manière : en respectant un principe fondamental : celui de la libre administration des communes.

Sur la taxe professionnelle, l'article 76 de la loi de finances pour 2010 prévoyait qu'avant le 1<sup>er</sup> juin 2010, le Gouvernement transmettrait à l'Assemblée Nationale et au Sénat un rapport présentant des simulations détaillées des recettes ainsi qu'une estimation de leurs variations à court, moyen et long terme en application de la réforme des finances locales, et ce rapport devait notamment présenter le résultat des analyses complémentaires et simulations demandées par les Commissions des Finances du Parlement et proposer les aménagements nécessaires de la réforme. Au vu de ce rapport (clause de revoyure) et avant le 31 juillet 2007, l'article 76 de la loi de finances prévoit «la loi précise et adapte le dispositif de répartition des ressources des collectivités territoriales, des EPCI à fiscalité propre et met en place des mécanismes de péréquation fondé sur des écarts de potentiel financier et de charges entre les collectivités territoriales». Ce rapport (clause de revoyure) au jour d'aujourd'hui n'a pas été transmis. M. SUTOUR s'inquiète à ce sujet et souhaite qu'une pression soit faite pour que la loi s'applique. Il demande au représentant de l'Etat de faire remonter cette remarque au niveau du Gouvernement. Il termine en exprimant l'importance de cette Assemblée Générale pour parler des réformes et de l'avenir.

#### **INTERVENTION DE M. ROUSTAN, DEPUTE MAIRE D'ALES**

Monsieur ROUSTAN intervient sur la réforme des collectivités locales et se dit satisfait du travail qui s'accomplit de manière concertée entre les sénateurs et les députés. Il explique que l'on se retrouve aujourd'hui avec des représentants de certains départements à la région en surnombre par rapport à d'autre, mais que si l'on appliquait la règle de la représentativité : une voix = 1 habitant, la Lozère n'aurait que trois Conseillers Généraux. Il a été mis une barre minimum de représentation par département : de douze on est passé à quinze, ces quinze là qui sont Conseillers Généraux deviennent, dans le cadre de la loi, Conseillers Régionaux et Territoriaux. Il propose que soit posée une question écrite au Gouvernement sur la clause de revoyure.

#### **INTERVENTION DE M. MOURRUT, DEPUTE MAIRE DU GRAU-DU-ROI**

M. MOURRUT indique qu'il a apprécié le discours du Sénateur et qu'il a vécu le mercredi 2 du même mois des débats sur les collectivités territoriales à l'Assemblée Nationale. Il informe que le texte proposé par le Gouvernement prévoyait que les dotations globale de fonctionnement (DGF) des collectivités appartenant à un EPCI seraient, non plus versés aux communes mais seraient versées à l'EPCI qui répartirait la somme sur l'ensemble des autres

collectivités. Il fait état du vote contre cette proposition et fait savoir que ce texte a été amendé fortement car l'article dont il s'agit allait à l'encontre de l'autonomie des collectivités.

#### **INTERVENTION DE M. ROUBAUD, DEPUTE MAIRE DE VILLENEUVE LES AVIGNON**

M. ROUBAUD félicite la sagesse et l'objectivité de M. SUTOUR qui a fait une présentation réaliste du projet de réforme territoriale qui a permis de désamorcer l'anxiété des élus.

Il s'exprime ensuite sur deux points :

Tout d'abord, s'agissant de la représentativité des Conseillers Territoriaux : si l'on prenait uniquement le critère des habitants, des secteurs ne seraient pas représentés, M. ROUBAUD pense que c'est donc un juste équilibre entre l'urbanisme et la réalité, entre les plus peuplées et moins peuplées.

Ensuite, sur la CDCI et la majorité des deux tiers : le seul intérêt, pour le Préfet et pour les élus, est l'intérêt général et le bassin de vie respectif. Il faut compter sur leur sagesse réciproque pour que les choses fonctionnent bien.

Enfin, sur la clause de revoyure, M. ROUBAUD est tout à fait d'accord sur ce sujet.

#### **Intervention de Monsieur MOURRUT sur le financement du SDIS**

M. MOURRUT souhaite revenir sur la réflexion à propos du SDIS car il a siégé il y a quelques années à la Commission qui a mis en place la nouvelle répartition des financements du SDIS lorsque la départementalisation s'est mise en place, et il était de ceux qui étaient favorable à ce que la participation des collectivités s'effectue en fonction du budget. Depuis se sont mis en place les communautés de communes et le pourcentage donné par les collectivités a été basé sur un budget commun ; Or, les collectivités qui ont opté pour la TPU ont vu leur budget diminuer vu que la taxe professionnelle a été transférée. M. MOURRUT souhaiterait à présent qu'une nouvelle étude des participations des collectivités soit faite en tenant compte des dotations aux communes qui ont la TPU et qui sont pénalisées car leur pourcentage de participation a été augmenté par rapport à leur budget de fonctionnement.

#### **Intervention de M. SUTOUR, Sénateur en réponse à M. MOURRUT, Député Maire du GRAU-du-Roi**

M. SUTOUR explique que l'on se trouve devant une réforme des collectivités territoriales et qu'un SDIS a besoin d'efficacité et de proximité. Tout cela pose le problème des financements et de la répartition de ces financements en tenant compte des bassins de vie. Le taux de population est faible à certains endroits et concentré à d'autres, par exemple au Grau-du-Roi avec sa saisonnalité très forte. C'est tout cela que demain il faudra mettre dans la balance et cela ne pourra se faire que le jour où les collectivités territoriales seront regroupées sous une nouvelle carte, avec une nouvelle forme de coopération qui ira encore plus loin que celle d'aujourd'hui. Il signale qu'il y a dans ce département, un nombre de syndicats élevé et peut-être que dans la réforme, il faut poser la question du devenir des syndicats. Le problème est souvent exposé avec le syndicat d'électrification, ce syndicat devrait regrouper l'ensemble des collectivités du département ; il faut aller vers l'adhésion des communes qui ne sont pas encore membres. Il faudra aller vers un regroupement de syndicats qui sera encore plus fort.

M. SUTOUR indique qu'il partage l'analyse de M. MOURRUT mais qu'elle n'est pas spécifique au SDIS.

### **Intervention de M. PISSAS, Président du Conseil d'Administration du SDIS**

M. PISSAS remercie M. SUTOUR pour son discours à la louange du SDIS. Il précise que le SDIS est sous une gouvernance bicéphale : le Conseil Général finance, l'Etat (Direction départementale de la sécurité civile) intervient de façon forte. Il signale que la Préfecture joue un rôle très favorable pour le conseil d'administration du SDIS et le Directeur de Cabinet y a toujours été présent. Les communautés de communes qui représentent les 313 communes du département ont été très solidaires au niveau du budget et elles ont voté à l'unanimité l'augmentation fixée par le Conseil Général. Il lance un appel solennel aux communes qui sont en retard pour payer. Concernant la participation communale ou intercommunale, il faut attendre les réformes pour y voir plus clair. Ce n'est pas un problème entre le SDIS et les communes mais un problème entre l'intercommunalité et les communes vis-à-vis du SDIS. Quoiqu'il en soit, il faut que l'abondement soit le même.

### **Intervention de M. LAURENT, Vice-Président de l'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF), et PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DES FINANCES DE L'AMF**

Après avoir formulé ses remerciements pour l'invitation à l'Assemblée, M. LAURENT transmet le salut et les amitiés de Jacques PELISSARD, Président de l'AMF.

M. LAURENT indique qu'il est maire de Sceaux dans les Hauts de Seine.

Il revient sur le débat de la réforme territoriale et indique que les positions de l'AMF ne sont pas très éloignées de ce qu'il a entendu à cette tribune. Beaucoup de choses sont parties d'un malentendu qui a été dressé de manière rapide et trop caricaturale. Les collectivités territoriales ont, depuis une trentaine d'années, contribué à la modernisation du pays et au développement du service public : en termes de niveau et de nombre de personnes qui y ont accès, et ceci est un des points positifs de l'intercommunalité. On ne peut pas construire des solutions qui soient acceptées d'une manière aisée par tous. Cependant, nous assistons à des discussions constructives entre les deux Assemblées qui paraissent conformes à l'intérêt général.

M. LAURENT indique que les finances locales sont plutôt en bon état par rapport à d'autres pays parce que les dépenses ont augmenté sous l'effet de répondre au développement d'infrastructures publiques ; les taux d'intérêt ont baissé (en ce moment ils sont historiquement bas) ; les collectivités territoriales ont bénéficié d'un impôt extrêmement positif : la TP (malgré les réformes, les dégrèvements et exonérations elle a progressé en moyenne deux fois plus vite que le P.I.B. et a été un carburant essentiel pour le financement des collectivités territoriales - elle a été supprimée et remplacée) ; de manière permanente, la pression fiscale a augmenté. Ces éléments importants ont permis aux collectivités territoriales de financer leur budget d'une manière saine. Lorsqu'on regarde les dotations, elles ont à peu près suivi le rythme des prix. Voici donc des éléments positifs qui sont remis en question aujourd'hui. Il énonce quelques chiffres : l'ensemble des collectivités territoriales dépense 220 à 230 milliards d'euros par an, sur lesquels plus de 50 milliards représentent les  $\frac{3}{4}$  de l'investissement de notre pays. Il faut savoir que ces 50 milliards sont autofinancés par 30 milliards chaque année. Les collectivités territoriales dégagent sur leurs ressources courantes 30 milliards de plus que leur coûtent leurs dépenses courantes et ils sont la seule marge de manœuvre dans notre pays. On constate que ces 30 milliards diminuent tous les ans parce qu'il y a des éléments moins positifs dans la progression des recettes et dans les dépenses. Un effet de ciseau est en train de s'installer, c'est une nouvelle érosion de capacité d'autofinancement des collectivités territoriales, capacité sur laquelle tout repose. Cette situation

d'autofinancement ne sera donc plus la même dans les années qui viennent. La situation est la même partout, de manière plus ou moins forte dans les autres pays de l'Europe. S'agissant des prélèvements obligatoires : le taux de prélèvement obligatoire concernant les prélèvements sociaux est de plus de 10 points supérieur à ce qui existe au Royaume Uni. Bien entendu, le service n'est pas le même. Dans le raisonnement qui est fait par rapport à l'impôt, il faut distinguer l'impôt qui finance en partie des dépenses concernant les infrastructures, l'éducation, la solidarité et puis les cotisations sociales qui sont un autre type de prélèvement et qui concernent le type de société dans laquelle on veut vivre.

Face à ces constats, la réforme territoriale n'est pas votée, il y a des allers-retours et des évolutions auxquelles les Parlementaires ne sont pas étrangers, mais aussi l'AMF comme d'autres associations de ce type. La relation qui existe aujourd'hui entre l'ensemble des associations d'élus et le Parlement est une relation qui apparaît assez productive et positive. Il ne faut pas que les communes cherchent une place dans la communauté, la question ne se pose pas comme cela, c'est la communauté qui est l'outil des communes. Sur la DGF, nous sommes d'accord avec la position des Parlementaires, cependant si toutes les communes sont d'accord pour que la DGF soit versée de manière globale, il faut que ce soit possible, il faut qu'il y ait capacité de choix et non que ce soit rendu obligatoire. L'un des grands intérêts de la loi Chevènement a été de permettre à l'intercommunalité de se développer assez harmonieusement. L'AMF s'est également inquiétée de la question des cofinancements, sur ce point le système ne fonctionne pas si mal que cela. Cofinancement égale-t-il trop de financement ? C'est aux élus d'avoir la capacité de gestion de la meilleure utilisation de l'argent public. Quand un équipement qui rentre dans l'intérêt général est cofinancé par plusieurs collectivités, en vérité il n'y a qu'un maître d'ouvrage qui a la responsabilité de la construction et doit assurer les coûts supérieurs. La loi ne devrait pas fixer de limite sur ces questions. Nous préférons que la responsabilité des élus s'exerce librement. Accepter ou refuser de financer tel ou tel équipement relève de la responsabilité des élus. Le point inquiétant est la question financière des départements. Tous les départements jouent un rôle dans le financement des communes et communautés de communes, notamment en milieu rural. C'est un rôle essentiel de péréquation. L'AMF peut donc s'inquiéter de l'affaiblissement financier des départements. Il commence même à y avoir des restrictions aujourd'hui.

S'agissant de la réforme de la taxe professionnelle, son assiette a augmenté très rapidement et cela a mécontenté les contribuables. Sa suppression a été voulue en direction des contribuables. Ce n'est qu'en juin 2009 que l'on a pu discuter des modalités de remplacement de la TP non pas comme impôts mais comme financement des collectivités territoriales. Un impôt dont le produit est réparti entre plusieurs dizaines de milliers de collectivités territoriales qui elles-mêmes sont toutes engagées dans des programmes et ont à financer des charges fixes. L'AMF a fixé quelques principes : maintien du lien entre l'activité économique et le territoire : ainsi les communes et les communautés de communes perçoivent une partie de la contribution à la valeur ajoutée ; ceci est un élément positif. L'AMF demande à ce que soit préservée l'autonomie fiscale (à ne pas confondre avec l'autonomie financière), c'est la capacité à pouvoir moduler les taux d'imposition. Les régions n'ont plus la possibilité de faire varier les taux d'imposition comme par le passé et c'est vrai aussi pour les trois quarts des départements. En revanche, les communes et communautés de communes l'ont gardé sur des bases à caractère foncier (entreprises, propriété bâtie, taxe d'habitation). La question a été la compensation collectivité par collectivité, il y a la mise en place de garanties individuelles des ressources applicables dès 2011 qui viendra compenser. Il y a aussi cette demande des sénateurs

compte tenu de la complexité du sujet : la clause de revoyure ; normalement avant le 1<sup>er</sup> juin, il devait y avoir un nouveau texte de loi qui devait fixer des critères de péréquation. Le rapport DURIEU de l'inspection générale vient de sortir, il donne quelques pistes sur la péréquation mais ne la règle pas, il dit qu'il devrait y avoir une bonne ressource des collectivités locales dans les années qui viennent, il met l'accent sur une situation : globalement le système va coûter plus cher que prévu à l'Etat parce que le Gouvernement aurait sous estimé le produit que la taxe aurait apporté en 2010 (de l'ordre de 1 milliard d'euros). On se dit qu'on peut accepter le principe du système mais il y a encore beaucoup de travail à faire. Nous sommes dans l'incertitude, tout cela est complexe. La taxe aurait apporté en 2010 (de l'ordre de 1 milliard d'euros), on a le sentiment qu'on peut accepter le principe du système mais on se dit qu'on a encore beaucoup de travail à faire.

Le Rapport Carré : gel des dotations (50 milliards d'euros par an) peut aller de 1 ½ % de baisse de la DGF en 2010 pour certaines communes. Nous essayons de faire en sorte que le FCTVA soit exclu de cette enveloppe gelée. Les dotations tiendront compte des critères de bonne gestion (la bonne gestion n'est pas facile à déterminer), il faut voir quels critères seront retenus. Les élus locaux ont fait preuve de la capacité à résister. Il faut rester mobiliser pour que nous puissions non pas défendre les acquis mais pour que l'on puisse faire prévaloir la diversité des communes et pour qu'on puisse aboutir à des relations d'une autre nature avec l'Etat, de plus grande confiance. Aucune politique publique ne peut être mise en œuvre sans le concours des collectivités territoriales qui sont présentes dans tous les domaines.

#### **INTERVENTION DE M. DURAND, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS MAIRES ET ADJOINTS**

M. DURAND (élu de 1971 à 1989 en Haute-Marne) évoque l'Association des Anciens Maires et Adjointes née en 1987 et rappelle son Président Fondateur qui était Pierre BARRERE, Maire de RODILHAN pendant 20 ans, qui lui a laissé son poste en 2007 et qui nous a malheureusement quittés en décembre 2009. Cette association a ensuite adhéré à l'Association Départementale des Maires et Adjointes du Gard qui a été créée en 1993 par le Docteur Pierre LUDIN.

M. DURAND précise qu'il est également Vice-Président de la Fédération Nationale des anciens Maires et Adjointes et qu'aujourd'hui se tient leur assemblée générale. Leur devise réside en trois mots : Amitié – Convivialité – Solidarité.

#### **INTERVENTION DE M. HUGUES BOUSIGES, PREFET DU GARD**

M. BOUSIGES salut l'assemblée, il exprime sa satisfaction d'avoir été invité à participer à la réunion à laquelle il a répondu présent car c'est un temps fort pour les représentants de l'Etat que ces rencontres. Il revient sur le texte extrêmement important de la réforme territoriale qui est une révolution. Pour M. le Préfet, ce texte se situe dans une continuité des réformes qui changent de façon très importante le paysage institutionnel. Il rappelle qu'en 10 ans, le fonctionnement institutionnel et la vie politico-administrative du pays ont profondément été modifiés. Il s'agit d'une réforme majeure et révolutionnaire puisque l'on va regrouper région et département et surtout modifier la relation communauté de communes/communes. M. BOUSIGES attire l'attention de l'assemblée sur un fait majeur de cette réforme, celle de l'élection des Conseillers Communautaires au suffrage universel : dorénavant, aux prochaines

élections municipales sur les listes seront fléchés les Conseillers Communautaires. Aujourd'hui, il y a les représentants d'une commune, demain, il y aura des élus de communes sur des listes politiques et par conséquent, il y aura une majorité politique qui gèrera l'intercommunalité issue du suffrage, il y aura une ou des oppositions ou des majorités qui gèreront l'intercommunalité. M. BOUSIGES explique qu'il s'agit d'un changement majeur, cela veut dire qu'il faudra des programmes, savoir pourquoi on est élu. Ces élections seront couplées avec l'élection des Conseillers Municipaux et les Conseillers Communautaires seront élus pour 6 ans, ce qui veut dire qu'on ne pourra pas toucher à la carte des intercommunalités pendant 6 ans. Aujourd'hui un maire peut sortir de l'intercommunalité, demain ce sera fini et c'est dans ce cadre là, avec l'importance de cette réforme que le schéma de coopération intercommunale sera arrêté. Le rôle du Préfet est de devoir être amené à établir cette carte, non sans consulter les maires, la CDCI aura quatre mois pour se prononcer et le Préfet tiendra compte de son vote. M. BOUSIGES annonce qu'il aborde cette responsabilité avec gravité car le travail qui va lui échoir ne peut être que le fruit d'une longue concertation avec les acteurs de terrain. Faire de l'aménagement du territoire, définir des limites de territoire est un dossier majeur ; voir comment on fait apparaître les bassins de vie qui nous sont légués par l'histoire, la géographie, le relief ou des bassins de vie qui ont émergé depuis peu. M. BOUSIGES ajoute qu'il va falloir ensemble que nous arrêtions une structuration du département qui sera valable pour 6 ans et qui risque de durer. Il y a encore beaucoup de choses à régler : sur le nombre d'habitants de ces intercommunalités notamment. Nous entrons dans une nouvelle politique d'aménagement du territoire qui va nécessiter une vision d'avenir et une façon de travailler différente. M. BOUSIGES précise qu'il aborde cette réforme avec encore plus d'intérêt puisqu'il a déjà été Maire. Il souhaite faire passer une vision de proximité des élus avec l'Etat qui est au service des projets (avec les contraintes financières ou législatives), certains sont possibles et l'Etat essaye alors de les accompagner au mieux, d'autres ne sont pas possibles. Selon M. le Préfet, cette loi doit offrir une proximité et une plus grande rapidité de décision à nos concitoyens.

Etant d'origine Gardoise, M. BOUSIGES souligne qu'il met encore plus d'ardeur au travail et d'énergie à accomplir sa mission. Il se sent donc une responsabilité particulière en étant chargé de cette réforme sur ce territoire qui lui est cher.

Il indique que sa méthode est de rencontrer tous les représentants de l'intercommunalité sans à priori, qu'il vient seul pour écouter. Le processus est en route. Ensuite il consultera les services de l'Etat, ce n'est qu'après qu'il pourra concilier ce qui a été dit. Il rencontrera ensuite les Parlementaires et le Conseil Général et sollicitera même une réunion auprès de l'AMG.

Il rappelle quelques principes essentiels pour lui :

- trouver sur la carte des bassins de vie qui ont une unité historique, géographique ou qui sont en émergence (par une dynamique économique),
- voir si nous pouvons y caler des structures de gouvernance de territoire, de gestion de territoire,
- il ne tiendra pas compte des appartenances politiques,
- il ne tiendra pas compte de la carte des circonscriptions législatives,
- il ne tiendra pas compte des cantons. D'ailleurs, les cartes cantonales vont être complètement revues,

- il veillera à la dynamique de territoire car il n'y a pas de dynamique de territoire sans locomotive. Si les lieux qui attirent la richesse et le tourisme ne sont pas en position dynamique, ça ne pourra pas marcher. Tout cela va changer par le mode d'élection.

Il annonce qu'il bloque aujourd'hui tout mouvement de changement d'intercommunalité alors qu'il doit préparer un schéma départemental, et qu'il sera attentif à ce que le département du Gard converge sur Nîmes. Il tient à ce que le Gard garde sa cohérence même s'il est attentif aux dynamiques de territoire qui peuvent transcender les frontières. Cette carte ne sera qu'une étape.

M. BOUSIGES conclut en annonçant que, lorsque la carte sera établie et validée, l'Etat continuera à travailler, si les élus le souhaitent, sur l'implantation de ces territoires. Il souhaite le plus grand consensus car cette réforme majeure doit entraîner l'adhésion.

*«Si l'on arrivait à établir une carte de territoire qui soit vraiment porteuse d'avenir, j'en serais non seulement heureux, mais aussi très fier».*



*A la clôture de l'assemblée Madame La Présidente remercie à nouveau tous les élus.  
Un cocktail de convivialité est offert à l'ensemble des participants.*

*Madame la Présidente*

*Pilar CHALEYSSIN*

Secrétariat tél : 04 66 644062 – fax : 04 66 765225 - Port Melle BONNET 06 15 40  
52 71

E-mail: [amg30@wanadoo.fr](mailto:amg30@wanadoo.fr) – Site internet : [www.amg30.org](http://www.amg30.org)  
HOTEL DU DEPARTEMENT - Rue Guillemette - 30 044 NIMES Cedex9